



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 8 décembre 2017, à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : **Mme Anuta Pichon**, Présidente du Conseil communal

Appel : 58 membres présents lors de l'appel

16 personnes excusées :

Mmes et MM. Luigi Carluccio, Pierre Albert Chapuisat ¹, Giampiero Corrado, Yaroslav Denysenko, Eulalia Durussel, Arielle Gianina Gasser, Anne-Thérèse Guyaz, Alfonso Izzo, Michele Mossi, Anne Oppliger Goudet, Hervé Perret, Mirjana Rittmeyer, Jean Rochat, Myriam Schelling Barry, Anne-Claude Studer, Cédric Weissert.

Arrive plus tard : M. Charles Koller

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 novembre 2017
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2018
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2018
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2018
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2018
7. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2018

¹ M. Pierre Albert Chapuisat a avisé le secrétariat du Conseil quant à son arrivée tardive, voire, l'éventualité de ne pouvoir rejoindre l'Assemblée en cours de séance.

8. Budget communal – Exercice 2018
9. Divers
10. Communications municipales
11. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
12. Discours de Mme Anuta Pichon, Présidente du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, nos Huissiers, le Technicien et le public, **Mme la Présidente** déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'appel, elle souhaite excuser l'absence de Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette.

Au chapitre des représentations :

*« Le **jeudi 23 novembre 2017**, je me suis rendue à l'apéritif de fin d'année de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois qui s'est déroulé à Chavannes-près-Renens. J'ai pu découvrir et apprécier diverses actions en lien avec des projets de prévention ou de formation tout comme d'autres activités ludiques et sportives menées en faveur de notre jeunesse. »*

*Le **vendredi 30 novembre 2017**, c'est avec un grand plaisir que j'ai assisté à la soirée Actigym, sous le thème "Actigym fait sa Pub", spectacle magnifique qui a su enchanter les spectateurs. »*

Au chapitre des communications :

*« **Rapports d'activité des commissions permanentes** : A ce sujet, je me permets de revenir à ma communication formulée lors du Conseil du 5 octobre 2017 [dernier § de la page 2 du procès-verbal] par laquelle j'invitais les Conseillers concernés à s'organiser de manière à ce que leur rapport d'activité soit remis d'ici au présent Conseil. »*

Ma demande n'a pas eu le succès escompté, aucun rapport n'étant parvenu au secrétariat du Conseil depuis lors. Je réitère donc ma demande en vous priant de faire le nécessaire d'ici au premier Conseil de 2018, soit pour le vendredi 23 mars 2018.

Pour toute information utile à ce sujet, je vous suggère vivement de consulter les pages 2 et 3 des Communications présidentielles du 1^{er} juin 2017. »

***Conseil du vendredi 15 février 2018** : Par courrier daté du 6 décembre dernier, j'ai été informée que la Municipalité n'aurait pas d'objets à porter à l'ordre du jour de notre Conseil de février. De ce fait, cette séance est annulée. Le prochain Conseil aura donc lieu le vendredi 23 mars 2018. »*

Au chapitre des correspondances :

Mme la Présidente informe l'Assemblée n'avoir reçu aucun courrier depuis le dernier Conseil.

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote, l'ordre du jour est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est **accepté à l'unanimité**.

POINT 3 Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2018

Mme la Présidente, en préambule, relève que chaque membre a pu prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les cinq budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil, puis passe la parole à Mme Christiane Roy-Blanchoud pour la lecture des conclusions du premier rapport intercommunal :

« C'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2018 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2018 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le budget 2018 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny – Exercice 2018

Mme la Présidente passe la parole à Mme Christiane Roy Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

« La Commission des finances vous recommande, à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2018 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la STEP de Bussigny-près-Lausanne tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2018 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec un avis contraire et deux abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2018 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny.

POINT 5 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2018

Mme la Présidente passe la parole à Mme Christiane Roy Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances précédée par une précision :

« Nous relevons encore qu'au moment de nos travaux, ce budget n'était pas encore validé par la Municipalité de Lausanne ce qui, par effet collatéral, pourrait modifier notre propre participation aux charges de la STEP.

Ce budget n'appelle pas d'autres commentaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité de ses membre présents, d'adopter le budget 2018 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausanne (STEP) tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2018 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **accepté à une très large majorité, avec deux abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2018 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 6 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2018

Mme la Présidente passe la parole à Mme Christiane Roy Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, lecture incluant les précisions suivantes :

« La Commission des finances se réjouit de la continuité de l'exploitation du domaine skiable Morgins-Champoussin dès cet hiver, continuité qui s'est concrétisée par la création de deux entités distinctes mais néanmoins complémentaires (une société de financement « Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA et une société d'investissement dont le nom de travail est Chablais Invest SA). Ces deux sociétés permettront le développement coordonné des investissements et une exploitation concertée des domaines skiables.

La Commission des finances s'inquiète de la valeur future de la propriété Chalet Les Alouettes et estime qu'elle est liée au maintien des installations mécaniques.

Ce budget n'appelle pas d'autres commentaires.

La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents lors de la séance finale, d'adopter le budget 2018 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "les Alouettes" tel que présenté. »

⇒ Arrivée de M. Charles Koller. L'effectif passe à 59 Conseillers présents.

M. Nicolas Morel s'étonne de la dernière phrase citée par la reportrice de la COFI :

« La Commission des finances s'inquiète de la valeur future de la propriété Chalet Les Alouettes et estime qu'elle est liée au maintien des installations mécaniques. »

Pour lui, cette mention n'a pas vraiment lieu d'être, étant donné la valeur de ce chalet non seulement pour les activités hivernales, mais également pour les activités durant les autres périodes saisonnières, à savoir randonnées, ballades, etc. Nombre d'animations ne sont pas liées aux installations mécaniques.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2018 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS est **accepté à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2018 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

POINT 7 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2018

Mme la Présidente passe la parole à Mme Christiane Roy Blanchoud pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

« C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2018 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »

M. Gérald Lagrive, référence faite au compte n° 650.3116.00 dont le commentaire précise « Achats d'équipements spécifiques pour l'intervention », s'étonne que son montant [Fr. 25'740.00] double comparativement au Budget 2017 [Fr. 11'670.00]. Il souhaiterait avoir des précisions quant à l'équipement spécifique non pris en charge par l'ECA.

M. Michel Farine, Municipal, remercie M. Lagrive pour sa demande. Il précise que dans les comptes du SDIS, tout comme dans d'autres comptes intercommunaux, l'information chiffrée est communiquée, mais pas forcément détaillée.

Il s'agit effectivement ici de matériel non pris en charge par l'ECA, soit, principalement :

- Matériel spécifique d'interventions pour le feu dans les appartements.
- Changement d'un certain nombre de cylindres tubes KESO permettant aux sapeurs-pompiers de pouvoir entrer dans les habitations avec une clé commune pour toute la région.
- Matériel de sécurité routière : panneaux, barrières, etc.
- Un GPS et ses coûts de montage pour un véhicule d'état-major.

M. Alain Blanchoud met en avant que depuis de nombreuses années, le bruit court que les Esserts n'ont plus la capacité suffisante aux besoins de la caserne SDIS écuablanaise.

Dans ce budget intercommunal, il n'y a pas de montant concernant un éventuel déménagement de la caserne pompiers. Pourrait-on savoir s'il y a déjà un projet, voire, un préavis en préparation et si une date est connue.

M. Michel Farine, Municipal, précise que l'éventuel déménagement de la caserne SDIS Chamberonne Ecublens est un projet allant de pair avec d'autres plans de quartiers dans notre commune. Cette question n'a toutefois aucun lien avec le budget intercommunal soumis ce soir au Conseil. En temps utile, un rapport sera transmis au Conseil. Actuellement, ce projet se situe uniquement au niveau de discussions.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2018 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **accepté à une très large majorité avec une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2018 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 8 Budget communal – Exercice 2018

Mme la Présidente propose de traiter le Budget communal point par point, soit :

1. Détails des crédits complémentaires au Budget (préavis n° 2017/05 – Conseil communal du 1^{er} juin 2017), pages 11 et 12.
2. Récapitulation par direction et résultat, page 13.
3. Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères, par titre, pages 14 à 115.²
4. Compte de fonctionnement par nature, pages 116 à 119.
5. Plan des investissements 2017-2022, pages bleues, 121 à 140.
6. Préambule, pages 1 à 10.
7. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2018.

Mme la Présidente, après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'objection à cette manière de procéder, précise que l'Assemblée pourra poser toute question et faire valoir son droit d'initiative au fur et à mesure des chapitres.

Puis, elle invite Mme Christiane Roy Blanchoud, reportrice, à donner lecture du rapport de la Commission des finances jusqu'à sa page 2.

Mme Christiane Roy Blanchoud donne lecture du préambule du rapport de la COFI.

Mme la Présidente poursuit comme précisé en introduction du présent point.

Chapitre 1 – Administration générale, pages 14 à 35 : Aucune intervention.

Chapitre 2 – Finances, pages 36 à 43 : Aucune intervention.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 44 à 59.

M. Christophe Cartier à deux questions concernant le compte n° 300.3185.01 – *Honoraires, études et expertises* pour lequel il est entre autres précisé dans les commentaires en page 44 :

QUESTION 1 : *Honoraires pour la sécurité incendie des bâtiments communaux :*

En quoi consiste le montant y relatif, sachant que celui-ci est reporté à chaque budget annuel : S'agit-il des mêmes bâtiments ? Dans l'affirmative, à une période donnée, ce montant ne devrait donc plus figurer au budget.

QUESTION 2 : *Etablissement d'un relevé complet du Centre Technique communal :*

Il s'étonne que l'année 2015 prévoyait déjà deux EPT supplémentaires, dont un poste de technicien en bâtiments pour mener à bien de nombreux projets incombant au Service des bâtiments. Considérant que ce montant est élevé, cette tâche ne peut-elle être effectuée en interne ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, répond comme suit :

QUESTION 1 : *Honoraires Sécurité incendie des bâtiments communaux*

² Les chapitres ne seront pas précédés par la lecture du rapport de la COFI le concernant.

Il s'agit principalement de professionnels, s'occupant aussi d'effectuer les exercices d'évacuation de certains bâtiments, raison pour laquelle cet élément se retrouve également au budget pour d'autres bâtiments. La police du feu connaît les normes précises en la matière. Elle s'assure que la sécurité soit garantie (portes de secours, etc.) pour nos bâtiments communaux. C'est donc un soutien professionnel.

QUESTION 2 : *Relevé des Bâtiments*

Chaque année, un tel relevé est réalisé pour l'un de nos bâtiments communaux. Celui-ci est effectué par une entreprise spécialisée. Il comprend une grande diversité d'informations, dont des images en 3D fournissant très exactement toutes les dimensions – hauteur, longueur, largeur d'une surface donnée – permettant d'avoir une connaissance optimale de nos bâtiments communaux. Ces informations facilitent les transformations internes pouvant être réalisées par le personnel communal, tant qu'il ne s'agit pas de la transformation complète d'un bâtiment. Ayant consulté l'un de ces relevés, elle souligne que les éléments ainsi récoltés sont impressionnants. M. Michael Pfister, collaborateur technique, s'en occupe.

La première entreprise avec laquelle notre commune a travaillé était suisse allemande. Tout récemment, cette tâche a été confiée à une société romande spécialisée dans ce domaine, nous transmettant des données techniques en français, ce qui facilite leur communication à tout le personnel devant y avoir accès, même si l'allemand ne posait pas problèmes aux collaborateurs techniques.

M. Christophe Cartier, concernant la sécurité des bâtiments communaux, estime que cette démarche devrait déjà être entièrement accomplie, à savoir que tous les collaborateurs travaillant dans les divers services communaux puissent quitter leur lieu de travail en toute sécurité. A son avis, cet élément ne devrait par conséquent pas se retrouver annuellement au Budget.

Mme Danièle Petoud, Municipale, propose d'intégrer toute information détaillée et précise à ce sujet dans les prochaines *Communications municipales*, soit pour le Conseil du 23 mars 2018.

Chapitre 4 – Travaux, pages 60 à 73.

M. Daniel Sage se réfère à la page 65, n° 430.3142 – *Entretien du réseau routier*. Il constate que ce poste est à la baisse dans le budget 2018, mais avait fortement progressé ces dernières années – + 33% de 2013 à 2018 – pourtant, nous n'avons pas un kilomètre de route supplémentaire à entretenir.

Le Conseil n'a que peu d'informations sur ce poste budgétaire en regard aux priorités qui y sont accordées. Le Service des routes se base certainement sur un plan pluriannuel. Ceci l'amène aux questions suivantes :

« *Quels ont été les critères pris en compte pour établir ce plan ?*

Prend-on suffisamment en considération les aspects liés à la sécurité ? Il y a un certain nombre de problèmes sécuritaires aux abords des écoles, une barrière au chemin de la Raye qui n'est toujours pas installée, le parking du Pontet, etc.

Déploie-t-on complètement les mesures améliorant la vie des riverains, des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite ?

Prend-on en compte les aspects de durabilité des équipements des matériaux utilisés ?

Les critères liés à la préservation de l'environnement sont-ils bien intégrés à ce plan ? »

Ses questions étant assez complexes, il attend plutôt une réponse écrite lors d'un prochain Conseil.

M. Christian Maeder, Syndic, précise que ce poste a été augmenté il y a plusieurs années. Le Conseil s'était alors engagé à le maintenir à hauteur annuelle d'environ un million pour l'entretien général de notre réseau routier. Ceci inclut l'entretien de base de la chaussée, mais pas forcément des améliorations. Pour ces dernières, lorsqu'il est question entre autres du gabarit de la chaussée ou d'autres travaux plus importants, la Municipalité procède en règle générale par un préavis. Il est question ici de réfection du revêtement – tapis phono-absorbant, en l'occurrence – ou simplement, des couches d'usure.

Cet élément a dû faire l'objet de plusieurs rapports par le passé : la valeur des routes s'inscrit à plus de 70 millions ; avec environ Fr. 500'000.00 d'entretien annuel, nous nous situons à peine dans les normes de ce qui devrait être réalisé pour maintenir le patrimoine routier dans un état *normal* de sécurité.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 74 à 93.

M. Christophe Cartier se réfère au compte n° 503.3141.12 – *Complexe scolaire de la Coquerellaz*, en page 77, dont les commentaires en page 76 indiquent : *Mise en place d'une infrastructure Wifi utile à l'enseignement pédagogique* (Fr. 40'000.00).

S'agissant de Wifi et essentiellement ici du système informatique, sachant que celui-ci est à charge du canton, pourquoi la commune doit-elle prendre le Wifi à sa charge. En outre, vu la taille du bâtiment, le montant lui paraît élevé.

Mme Pascale Manzini, Municipale, mentionne qu'il n'est pas de son ressort d'expliquer la raison quant à la hauteur de ce montant, n'étant pas spécialiste en ce domaine. Cependant, référence faite à une note du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture indiquant la répartition du financement des équipements informatiques, elle précise que la commune a à charge le câblage du réseau informatique, l'équipement actif de ce réseau et les prises téléphoniques VDSL³.

M. Christophe Cartier remercie Mme la Municipale, mais précise que ce qui a trait aux prises et à l'équipement pour la connexion n'ont pas de lien avec le Wifi. Les prises amènent ce qui est nécessaire ; le Wifi peut être activé où cela est souhaité, ce qui est une spécificité de la communication informatisée.

M. Michel Farine, Municipal souhaite apporter un éclairage supplémentaire. Dans un bâtiment communal tel que les écoles, le câblage du réseau informatique, les équipements actifs de ce réseau, soit les antennes, et les prises VDSL comme l'a indiqué sa collègue municipale, sont à charge de la commune. Pour sa part, le canton assume l'équipement des utilisateurs, les licences logiciels, les périphériques, l'entretien technique des équipements technologiques, mais pas l'investissement, les liaisons vers l'équipement actif, les filtres de contenu centralisé, les firewalls centralisés, etc.

Quant aux lignes elles-mêmes, elles sont entièrement séparées des lignes du réseau communal, puisqu'elles sont fournies par Swisscom, par location d'une ligne téléphonique traditionnelle VDSL.

Chapitre 6 – Police, pages 94 à 99 : Aucune intervention.

Chapitres 7 – Sécurité sociale, pages 100 à 115.

³ VDSL : Very High Speed Digital Subscriber Line

M. Éric Darbellay souhaite apporter un amendement (annexe I) au Budget communal 2018 consistant en la suppression du compte n° 710.3665.14 – *Taxe déchets – allégement social, taxe de base*, inscrite pour un montant de Fr. 786'500.00, page 103.

AMENDEMENT :

« *Je désire amender le budget 2018 de notre Commune en supprimant le compte n° 710.3665.14 Taxe déchets – allégement social, taxe de base de Fr. 786'500.00.*

Comme précédemment discuté lors du Conseil du 5 octobre 2017 sur le préavis n° 2017/08 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018, la possibilité d'amender le budget sur ce point a déjà été abordée. Je ne vais pas y revenir.

L'augmentation de 2 points d'impôts déjà actée n'est pas suffisante. Le préavis n° 2017/08 mentionne possiblement 4 points d'impôts supplémentaires dès 2019. Les ressources financières ne sont pas suffisantes face aux investissements futurs. La perception de cette taxe n'est pas de trop. Préparons et anticipons un peu.

En cas d'acceptation de l'amendement, la Municipalité devrait percevoir la taxe de base auprès des habitants de plus de 18 ans révolus, inscrits en résidence principale ou secondaire, en conformité avec le Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD). Ce dernier et les annexes y relatives devraient être ajustés au besoin. »

Il conclut en remerciant l'Assemblée de bien vouloir supporter cet amendement.

M. Jean-Paul Dudt formule trois remarques :

- 1) Faire payer cette taxe annuelle d'environ Fr. 100.00 à tout habitant de la commune de plus 18 ans, indépendamment de son revenu et de sa fortune, est une mesure anti-sociale.
- 2) Ce n'est pas une mesure écologique : faire payer cette taxe, indépendamment du fait que l'habitant trie bien, mal ou pas du tout ses déchets n'a strictement aucune valeur incitative. Au contraire, il est sûr que maintes personnes vont ressentir cela comme une punition, ou alors, comme une permission de polluer. Il pense donc que la qualité du tri des déchets en pâtirait.
- 3) Cette exonération figure dans des *Directives* qui sont de pure compétence municipale. Pour supprimer cette ligne du Budget, il s'agirait de demander le retrait de cette directive à la Municipalité. Il est d'avis qu'une motion visant au paiement de cette taxe forfaitaire par les habitants d'Ecublens représenterait le moyen juridique le plus adéquat.

Si cet amendement devait à son regret être accepté, un avis de droit devrait être demandé afin de déterminer sa cohérence, considération faite des *Directives municipales* y relatives.

En tout état de cause, il encourage l'Assemblée à refuser cet amendement.

M. Laurent Renaud souhaite savoir combien de communes dans notre canton ne perçoivent pas la taxe obligatoire. Il a le sentiment qu'Ecublens fait partie des cas particuliers. Dans l'immédiat, il pose cette unique question, mais désire obtenir une réponse précise.

M. Christian Maeder, Syndic, n'a pas de réponse précise. Il rappelle que pour notre commune, sur le plan comptable, cette taxe est perçue ; elle figure dans le compte n° 450.4342.02 – *Taxe de base par habitant* (Fr. 728'200.00). Tout le paradoxe réside dans le fait qu'elle n'est pas encaissée. Raymond Devos aurait certainement apprécié ...

A sa connaissance, Vevey et Renens appliquent le même système, tout comme d'autres communes de la Riviera. Morges, à son souvenir, ne l'encaisse que partiellement. Une réponse plus complète à cette question sera communiquée lors du prochain Conseil.

Ceci dit, si le Conseil devait ce soir supprimer cette compensation par le biais du compte n° 710.3665.14, il s'agirait d'honorer nos engagements en respectant les bases légales : cette taxe devrait donc être perçue auprès des habitants. Resterait à vérifier la valeur de la *Directive municipale* concernant le mode de compensation de cette taxe. Notre position ne lui paraît pas très solide sur le plan légal.

M. Laurent Renaud déclare qu'il ne sait pas très bien à quel jeu on joue au niveau d'un Conseil communal. Il ne comprend pas l'avis de la Municipalité. M. Pierre Kaelin, Syndic durant la législature concernée, avait retenu cette possibilité de non perception⁴. Durant combien d'années va-t-on encore parler de cette taxe ? Pour ce qui le concerne, il ne voit pas où cela nous mène. M. Dudt nous dit que sa perception contribuerait à générer plus de déchets. Selon lui, cela n'a rien à voir. Est-ce un impôt que l'on veut cacher ? Il estime cette situation ridicule et aimerait ce soir que l'on cesse ces discussions et que l'on se concentre sur d'autres problèmes plus importants au sein de notre commune.

M. José Birbaum souligne la mention du rapport de la COFI relevant l'augmentation de l'impôt foncier de 25% qui va générer une recette supplémentaire de Fr. 530'000.00 en 2018, augmentation acceptée par le Conseil dans sa séance du 5 octobre dernier.

Il n'a certainement pas échappé à l'Assemblée que la presse annonçait tout récemment que la Confédération menait actuellement des discussions avec l'EPFL concernant le rachat du SwissTech Convention Center. Pourquoi ? Le loyer indexé de cette construction est basé sur les coûts effectifs de l'immeuble ; dans ces derniers, il y a naturellement l'impôt foncier. Faire un lien direct entre l'augmentation décidée récemment et l'impôt foncier serait un peu rapide. Malgré tout, il ne serait pas étonné que ce facteur incite davantage encore la Confédération au rachat de cet immeuble ; s'il devient propriété de la Confédération, cet impôt foncier ne devra plus être payé. Or, actuellement, pour les privés, cet impôt doit être assumé. Ce bâtiment passerait donc de la classe imposable à non imposable. Si cet achat se concrétisait, nous aurions une perte massive d'environ 1 ‰ sur un montant de quelque Fr. 300 millions de francs, soit approximativement Fr. 300'000.00.

Tirer indéfiniment sur la corde du contribuable peut avoir des conséquences.

M. Christian Maeder, Syndic, remercie M. Birbaum de mettre l'Assemblée devant ses responsabilités en réitérant l'adjectif qu'il apprécie : *massivement*. Il semblerait qu'il ait mentionné « un vote pour une augmentation *massive* des impôts », passant de 62 à 64 points. Cet adjectif lui paraît quelque peu lourd ...

Dire que l'on risque de perdre cette recette en raison du fait que la Confédération rachèterait SwissTech Convention Center n'a rien à voir avec la taxe déchets. C'est bien volontiers qu'il répondrait si l'on y revenait.

M. José Birbaum précise – même s'il est selon lui inutile de l'énoncer – que si l'on encaisse cette taxe, cela équivaldrait à deux points d'impôts en moins sur lesquels le Conseil n'aurait pas à discuter l'automne prochain. Il y a donc une corrélation directe.

Lorsque l'on discute de l'augmentation du taux d'imposition, il nous est dit que ce n'est pas l'heure. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'aborder ce sujet dans le cadre du Budget communal 2018. Le Conseil peut donc réagir en faveur du prélèvement de cette taxe et réduire

⁴ Préavis n° 15/2012 – Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets. Procès-verbaux des 1^{er} et 8 novembre 2012.

ainsi les prétentions du taux d'imposition qui auront lieu au cours du prochain exercice. Il peine à comprendre que l'on ne puisse faire le lien entre ces éléments.

M. Jean-Louis Radice a bien entendu les arguments développés par la droite de notre Conseil communal. Il n'en demeure pas moins que si l'on se réfère à la page 71 du Budget 2018, on peut aussi s'intéresser à la *Rétrocession sur la taxe au sac*, compte n° 450.4342.03, inscrite à hauteur de Fr. 538'500.00 au Budget 2018, prévue au Budget 2017 à Fr. 499'700.00 et observer que le montant des revenus a été de Fr. 421'441.65 pour 2016. Ce montant contribue à financer partiellement la non perception de la taxe qui reste un impôt indirect – à distinguer différemment de l'impôt sur le revenu, puisqu'il est linéaire.

Que l'on soit salarié ou non, la taxe déchets est exigible dès 18 ans. A cet égard, elle est effectivement antisociale.

Il comprend bien que la droite défende le fait que l'on veuille combattre maintenant déjà une future augmentation du taux d'imposition. Mais que l'on nous propose Fr. 786'500.00 de plus, alors que l'on a déjà voté une hausse de deux points d'impôts ...

En conclusion, il estime que le taux d'imposition devra être discuté en temps voulu. Personnellement, il refusera l'amendement proposé. Il invite l'Assemblée à en faire de même.

M. Éric Darbellay, pour la clarté des débats, adresse une question à la Municipalité :

Peut-elle clairement aujourd'hui nous indiquer les démarches à suivre si l'on voulait que cette taxe soit prélevée ?

M. Dudt est d'avis qu'il faudrait agir par voie de motion. Il a consulté les deux procès-verbaux acceptés [voir note de fin de page n° 4] par l'ensemble du Conseil d'alors. Une lettre de M. le Syndic Pierre Kaelin précisait que le Conseil aurait tout loisir de revenir à cette taxe lors du traitement du Budget communal.

Quelles sont les étapes à respecter pour pouvoir procéder à son encaissement ?

M. Christian Maeder, Syndic, pense qu'il n'y a pas d'étapes spécifiques. Il y a deux cas de figure :

1^{er} cas de figure : La Municipalité décide de modifier sa directive. L'encaissement se ferait alors selon des modalités qui devraient être redéfinies. Pour 2018, la Municipalité a souhaité ne rien changer à cette directive. Elle l'a expliqué lors des discussions sur l'augmentation du taux d'imposition.

2^{ème} cas de figure, peut-être le plus rapide : Si le Conseil communal devait dans sa majorité décider de mettre le compte n° 710.3665.14 à zéro tel que le demande l'amendement, il est clair que la perception devra être réalisée, puisqu'il n'y aura plus de montant compensatoire permettant d'éviter l'encaissement de cette taxe déchets.

Il poursuit. Quant à un 3^{ème} cas de figure par voie de motion : à son avis, une motion serait de peu d'utilité, car elle devrait donner l'injonction à la Municipalité de modifier sa directive municipale. Or, le Conseil ne peut donner d'injonction par voie de motion à l'autorité exécutive. A son avis, ce n'est donc pas la bonne manière de procéder.

M. Alain Blanchoud avoue ne pas bien comprendre tous ces échanges. Il serait partant pour voter l'amendement. Payer Fr. 85.00 par personne plutôt que de payer deux points supplémentaires d'impôts sur le revenu lui semble préférable.

Pour exemple : Sur la base d'un salaire mensuel de plus ou moins Fr. 4'000.00 à Fr.5'000.00, si cet amendement est refusé, le contribuable payera plus de deux à quatre fois le montant de la

taxe déchets Deux points de plus sur les impôts représenteront selon le revenu de Fr. 200.00 à Fr. 400.00, alors qu'une taxe de Fr. 85.00 par personne permettrait de maintenir le même taux d'imposition durant encore quatre années.

M. Jean-Paul Dudt, s'adressant à M. Blanchoud, déclare qu'il fait une bonne analyse, mais il craint que les chiffres soient inappropriés.

Il avait établi le calcul y relatif lors des discussions au sein du Conseil en 2012, mais n'a plus les données exactes en tête. A son souvenir, le moment de la *bascule* se situe entre Fr. 120'000.00 et Fr. 150'000.0 de revenu imposable, ce qui est nettement plus élevé que Fr. 4'000.00 ou même Fr. 5'000.00 par mois. Ces informations sont consultables dans le rapport de minorité de la COFI rédigé par ses soins lors du traitement du préavis n° 15/2012.

Si l'on remplace la hausse de deux points d'impôts par la perception de cette taxe, il y aurait environ 15 à 20% des contribuables qui y gagneraient et environ 85% qui seraient perdants.

Il s'agit donc ici d'analyser les chiffres tels qu'ils ressortent de la réalité.

La parole n'étant plus sollicitée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et prie les personnes soutenant cet amendement de le manifester en levant la main.

Au vote, cet amendement est **refusé par une large majorité, avec 16 oui et 4 abstentions**.

Mme la Présidente :

- passe en revue les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 116 à 119 ;
- poursuit avec le *Plan des investissements 2017-2022*, pages 121 à 140
- aborde ensuite le *Préambule*, pages 1 à 10,

La discussion n'étant sollicitée pour aucun de ces éléments, parole est donnée à Mme Christiane Roy Blanchoud pour la lecture des Conclusions.

CONCLUSIONS DE LA COFI :

« Arrivée aux termes de ses travaux et délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2018 de la commune d'Ecublens tel que présenté. »

Mme la Présidente, après avoir remercié Mme Christiane Roy Blanchoud pour la rédaction de son rapport et la lecture des conclusions de la COFI, ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2018.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget communal 2018 **est accepté tel que présenté à une large majorité, avec sept avis contraires et quatre abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2018,

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2017 à 2022.

Mme la Présidente adresse ses remerciements pour la qualité du rapport rédigé par la reportrice de même que la Commission des finances pour l'excellent travail accompli.

POINT 9 Divers

Mme la Présidente demande si un membre souhaite s'exprimer à ce point de l'ordre du jour.

Mme Christine Meyer Favay, déclare – une fois n'est pas coutume, en cette période de l'Avent – souhaiter bousculer quelque peu les codes établis et donne lecture de sa lettre de démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2017 (annexe II), lecture saluée par les applaudissements de l'Assemblée.

M. Jean-Louis Radice – au nom de la société de la Jeunesse d'Ecublens et y associant celle de St-Sulpice qui sont candidates à l'organisation du Rallye de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes ((FVJC) – souhaite ce soir remercier la Municipalité qui a encouragé cette démarche. La décision tombera en janvier 2018 dans le cadre des assises de la FVJC. Il espère que ces deux sociétés remporteront la mise et qu'elles pourront défiler dans les rues de Renges le moment venu.

POINT 10 Communications municipales

A - COMMUNICATIONS ÉCRITES :

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Communications point par point.

Pt 8 – Réponse à la demande de Monsieur le Conseiller communal Christophe Cartier du 5 octobre 2017 relative à la suppression des anciens bancs à la station du M1 de la Cersaie suite à sa rénovation par les tl

M. Christophe Cartier remercie la Municipalité pour sa réponse. Il déplore que le M1 soit soumis aux règles ferroviaires. Non sans humour, il déclare qu'après lecture des articles y relatifs, il se tiendra vraiment à distance lorsqu'il verra une rame M1 passer à 160 km/heure !

M. Nicolas Morel adhère à la remarque de M. Cartier relative à l'aménagement tout fait contestable d'un certain nombre de stations du M1. Il pense être également en accord avec la Municipalité qui a tenté d'expliquer pourquoi il est impossible d'installer des bancs. Pour cette question, notre *adversaire* est bien l'Office fédéral des Transports (OFT), plus précisément les technocrates qui décrètent des règles aberrantes, probablement d'ailleurs sans avoir fréquenté le M1.

Les rames du M1 s'arrêtent à chaque station, la vitesse est donc très faible en station, comparativement aux quais des gares ferroviaires où les trains peuvent passer à 100 km/h. Les dangers ne sont pas comparables.

Il souligne un autre exemple d'aberration liée à l'application sans réflexion de certaines règles élaborées par l'OFT. L'arrêt EPFL où il y avait à une certaine époque un passage piétonnier à niveau permettant alors d'atteindre les quais de manière commode et parfaitement sécurisée – passage tout à fait semblable à celui installé à la Cerisaie – a été supprimé. On a préféré construire une passerelle piétonnière au-dessus de la route de la Sorge, ce qui est d'ailleurs moins pratique. En outre, les ascenseurs sont souvent en panne. Le coût à consentir pour cette passerelle a certainement été de quelques centaines de milliers de francs. Cet argent a été gaspillé simplement parce que des règles de l'OFT exigeaient qu'il n'y ait plus de passage piétonnier.

M. Morel souhaiterait que l'on ne se résigne pas simplement à cet état de fait, mais que l'on continue à s'opposer à l'OFT tout en réfléchissant sur la manière de procéder ... Une première piste serait de nommer le M1 non pas en tant que métro mais en tant que tram. L'on reviendrait ainsi selon lui à la situation d'origine : le TSOL correspondant à l'abréviation de *Tramway du Sud-Ouest lausannois*, il n'y a aucune raison d'en faire un métro. Les règles à respecter seraient beaucoup moins strictes. Voici peut-être une suggestion à formuler lors du prochain Conseil d'administration des TL.

M. Didier Lannaz, Municipal, précise que la Municipalité était opposée à cette passerelle, mais le résultat est là. Il cite également Chavannes-près-Renens où un passage a été bouclé, ce qui est quelque peu fastidieux tant pour les piétons que pour les cyclistes.

Lors de sa mise en service, ce transport public était effectivement considéré en tant que tramway. Il n'y avait même pas de barrières pour stopper les automobiles. Plusieurs accidents graves sont survenus et depuis lors, les abords des stations ont été sécurisés pour les utilisateurs empruntant le M1.

Il a personnellement un élément de réponse. Au fil du temps, cet argument a pris du poids : la distance de freinage, raison pour laquelle on ne peut plus estimer ce moyen de transport comme un simple tramway, mais qu'il doit être considéré en tant que train. Il est conscient que cet élément pourrait appeler quelques précisions supplémentaires.

M. Jean-Paul Dudt déclare que cette situation l'irrite également. Les stations de bus sont apparemment de compétence communale. Par contre, ce ne semble pas être le cas pour les stations de métro. Les TL auraient au moins pu avoir l'élégance de prévenir la Municipalité avant d'enlever ces bancs et non pas simplement aviser après-coup la commune de Chavannes-près-Renens par courriel.

Il est membre du Comité de l'AVIVO qui, en ayant à maintes reprises formulé la demande, est toujours invité par les TL dès qu'il s'agit de planifier de nouveaux aménagements ou de l'acquisition de nouveaux types de véhicules, afin de vérifier s'ils sont bien adaptés aux personnes âgées et / ou à mobilité réduite. Pour la suppression de ces bancs, l'AVIVO n'a pas été consultée.

Lors de la prochaine rencontre avec les TL, l'AVIVO reviendra sur ce sujet en imposant sa position. Il ne sait si cela servira, mais – contrairement à la réponse de la Municipalité qui semble effectivement se résigner – il déclare n'être quant à lui pas pleinement résigné et va tenter avec cette association – peut-être y a-t-il d'ailleurs d'autres organisations concernées – de faire évoluer cette situation.

Il n'est en effet pas normal que des personnes âgées, ayant parfois déjà de la peine à se tenir debout, ne puissent pas s'asseoir lorsqu'il s'agit d'attendre 5 à 10 minutes. Sans compter qu'il n'y a pas la possibilité de déposer un sac à commission ou autres.

En conclusion, ce point n'est pas encore tout à fait clos.

M. Nicolas Morel apporte un élément sur la distance de freinage. Lorsque les rames du M1 circulent à pleine vitesse, cela pose effectivement problème. Par contre, à proximité des arrêts, elles circulent à vitesse beaucoup plus réduite, ce qui ne devrait pas représenter de préoccupations en regard à la distance de freinage. La situation est la même pour les sièges, les rames ne circulant pas à grande vitesse à l'intérieur des stations.

B - COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Pascale Manzini, Municipale, au nom de Mme la Municipale Pittet Blanchette, excusée à la présente séance, rappelle que les *Fenêtres de l'Avent* se poursuivent :

Lundi 11 décembre 2017 Commission d'Intégration, réfectoire du CSCE

Mardi 12 décembre 2017 : La Crèche vivante, Place du Motty

Mercredi 13 décembre 2017, dès 18h30 : Administration du Motty et Municipalité, Grande salle du Motty.

Sans oublier l'arbre à vœux, à l'entrée du Centre Socioculturel. La collation offerte à la population aura lieu le 6 janvier 2018 au Centre Socioculturel.

Point 11 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic

Le texte de cette allocution est joint au présent procès-verbal (annexe III).

Point 12 Discours de Mme Anuta Pichon, Présidente du Conseil

Le texte de ce discours est joint au présent procès-verbal (annexe IV).

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses vifs remerciements aux Conseillers pour leur participation, rappelant que le prochain Conseil est fixé au vendredi 23 mars 2018, à 20h00. Puis, elle invite l'Assemblée à rejoindre la salle des Conférences du Motty pour y partager notre traditionnel apéritif aimablement offert par la Municipalité, apéritif précédant le repas de fin d'année. Il est **20h45**.

Ecublens, le 17 décembre 2017.

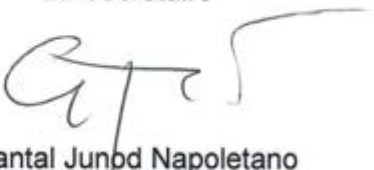
La Présidente



Anuta Pichon



La Secrétaire



Chantal Junpd Napoletano

Annexes :

- I Amendement au Budget de M. Éric Darbellay (refusé)
- II Lettre de démission de Mme la Conseillère Christine Meyer Favey
- III Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
- IV Discours de Mme Anuta Pichon, Présidente du Conseil